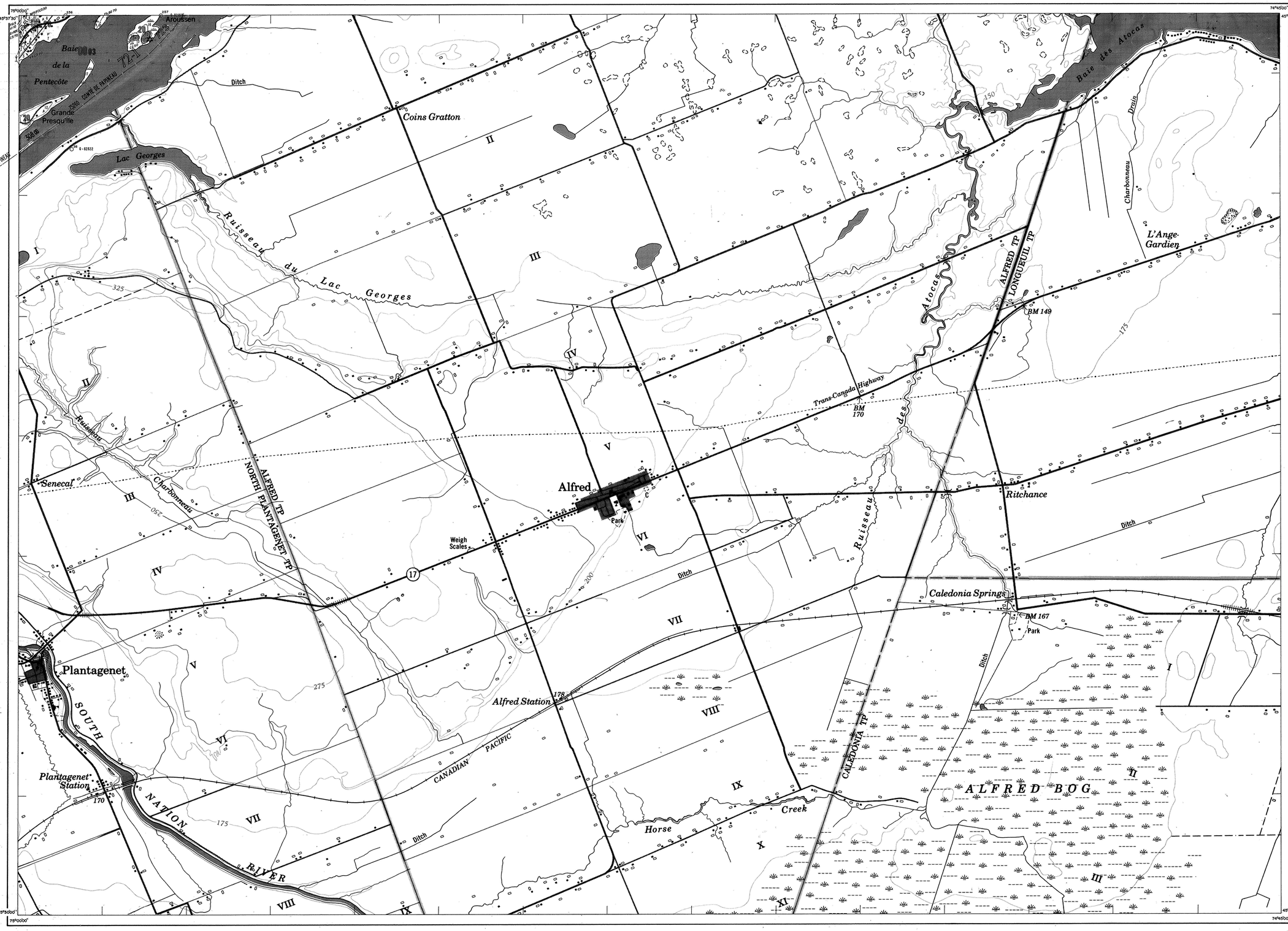

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — (aucune essence compagne prédominante)	R (R)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à peuplier	R (Pe)
— — à mélèze	R (L)
— — (plantation)	R p
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée dans...)	E (E)
— — (aucune essence compagne prédominante)	E (R)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à mélèze	E (L)
— — à peuplier	E (Pe)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — à pin rouge	E (Pr)
— — à pin gris	E (Pg)
— — à sapin et épinette	E (S)
— — (prolifération d'épinette blanche)	E pb
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E pn
— — (plantation d'épinette noire)	E pe
— — (plantation d'épinette rouge)	E pr
Sapinière	S
— — (le sapin et/ou l'épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — (aucune essence compagne prédominante)	S (R)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à peuplier	S (Pe)
— — à mélèze	S (M)
— — (prolifération de sapin baumier)	Sab p
Pinède à pin blanc	Pb
— — — — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — — — — (le pin blanc occupant plus de 75% de la portée résineuse)	Pb(Pb)
— — — — — (aucune essence compagne prédominante)	Pb (R)
— — — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb(E)
— — — — — avec mélèze	Pb(M)
— — — — — avec pin gris	Pb(Pg)
— — — — — avec pruche	Pb (Pr)
— — — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge	Pr
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)	Pr (R)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (M)
— — — — avec pin blanc et/ou pin gris	Pr (Pb)
— — — — avec peuplier	Pr (Pe)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr p
— — — — Plantation de pin sylvestre	Ps p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — (aucune essence compagne prédominante)	C (R)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — à pin rouge	C (Pr)
— — à pin gris	C (Pg)
— — à peuplier	C (Pe)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (prolifération de thuya)	Thu p
Pruchière	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pu (Pu)
— — (aucune essence compagne prédominante)	Pu (R)
— — à thuya (cèdre)	Pu (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (Pb)
— — à pin rouge	Pu (Pr)
— — à pin gris	Pu (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — (plantation)	Pu p
MÉLÈZE	M
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M (M)
— — (aucune essence compagne prédominante)	M (R)
— — à thuya (cèdre)	M (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	M (Pb)
— — à pin rouge	M (Pr)
— — à pin gris	M (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— — (prolifération de mélèze japonais)	M(J)
— — (prolifération de mélèze laricin)	M(L)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendres	Tendres
	Durs	Durs
Feuillus d'essences intolérantes	F(Pg)	F(Pg(R))
— — — — avec pin blanc	F(Pb	F(Pb(R))
— — — — avec pin rouge	F(Pr	F(Pr (R))
— — — — avec résineux	F(R	F(R (R))
— — — — avec épinette	F(E	F(E (R))
— — — — avec épinette noire ou rouge	F(E	F(E (R))
Bouleaux blancs avec sapin	Bb S	Bb S (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb E(R)
— — — — avec pin gris	Bb Pg	Bb Pg(R)
— — — — avec pin blanc	Bb Pb	Bb Pb(R)
— — — — avec résineux	Bb R	Bb R (R)
Bouleaux blancs jaune	Bj S	Bj S (R)
— — — — avec pin gris	Bj Pg	Bj Pg(R)
— — — — avec résineux	Bj R	Bj R (R)
Peupliers avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg(R)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb(R)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Érablière rouge résineux	Erx R	Erx R (R)
Érablière résineuse	Er R	Er R (R)
— — à pin blanc	Er Pb	Er Pb(R)
— — à pin rouge	Er Pr	Er Pr(R)
Mélangés à feuillus durs résineux	M R	M R (R)
— — sur sol très humide	M R h	M R h (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — à feuillus durs	Fd
— — (plantation)	F p
Bouleaux à bouleaux blancs	Bb
— — à bouleaux jaunes	Bj
Peuplier	Pe
Érablière rouge	Erx
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs	Er Bb
— — à bouleaux jaunes	Er Bj
— — à peupliers	Er Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er Ft
Plantation d'érable à sucre	Erp s
— — de bouleau jaune	Erp Bj
— — de peuplier jaune	Erp Pe
— — de peuplier hybride	Erp p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	dd
Dénudé et semi-dénudé humide	dh
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en dévier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle par éclaircies Wolfe	cw
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	el
Brûlis partiel	bry

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	cht
Épidémie sévère	es
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (-ans)	0-10 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
100 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
100-30 "	30-100 "
90-50 "	50-90 "
100-50 "	50-100 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière	Peuplé d'arbres de faut. tolérantes, majorité des tiges entre 0 et 90 cms. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cms.
Vieilleux irrégulier	Peuplé d'arbres de faut. tolérantes, majorité des tiges supérieures à 90 cms. Autres peuplements, majorité des tiges sont plus de 60 cms.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	ovoïdes
Moyenne	31 à 40 %	T
Forte	41 à 50 %	T
Abrupte	51 % et plus	V
Superficie entourée de pentes > 51%		

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C3 e2 D2 m E3 — S = déficitaire; (E) = classe de pente; C3 = classe d'âge; e2 = classe de hauteur; D2 = classe de densité; m = sous groupe d'essences; E3 = groupement d'essences

B C5 d3 G1 — B = classe de pente; C5 = classe d'âge; d3 = classe de hauteur; G1 = classe de densité; = type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0m-4m)	2 (4m-8m)	3 (8m-12m)	4 (12m-16m)	5 (16m-20m)	6 (20m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. LE CROUSE DRYADE ENR.
SIGNATURE: Jean Marc Lepine

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	7
Unité de gestion	72
Unité d'aménagement	1
Unité de sondage	
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	00
Concessionnaire ou autres	20*
Bassin hydrographique	308
Bassin primaire	00
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	723
Municipalité	5260
Division de recensement	
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	*
Région écologique	
Municipalité régionale de comté	M.R.C. TIO PAPINEAU

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne : 1982; Année de publication : 1984; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /11/83
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-G-14	31-G-15	31-G-16	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-G-11	31-G-10	31-G-9	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-G-6	31-G-7	31-G-8	

31 G /10 S.O.

FORÊT PRIVÉE - U.C. 72